

RÉSUMÉ

The Land Gap Report

La superficie totale des terres nécessaires pour répondre aux besoins de séquestration biologique du carbone estimés pour tenir les engagements climatiques nationaux est de près de 1,2 milliard d'hectares, soit l'équivalent des terres mondialement cultivées actuelles. Les engagements climatiques des pays reposent sur des quantités irréalistes de séquestration terrestre du carbone.

Plus de la moitié de la superficie totale couverte par les engagements de séquestration du carbone - 633 millions d'hectares - implique le reboisement, ce qui exerce potentiellement une pression sur les écosystèmes, la sécurité alimentaire et les droits des peuples autochtones. Les engagements de restauration des terres et des écosystèmes dégradés représentent 551 millions d'hectares.

Les méthodes actuelles de « comptabilisation nette » supposent que la plantation de nouveaux arbres compense les émissions de combustibles fossiles ou la destruction de la forêt primaire, mais ceci ignore les principes scientifiques et écologiques.

Cette étude montre que les peuples autochtones et les communautés locales disposant de droits fonciers sécurisés surpassent largement les gouvernements et les propriétaires fonciers privés en matière de prévention de la déforestation, de conservation de la biodiversité et de production alimentaire durable.

L'agroécologie favorise la résilience sociologique en restaurant les fonctions et services écosystémiques grâce à des systèmes agricoles et alimentaires biologiquement diversifiés, et est également une approche clé pour la réalisation des droits de l'homme dans le contexte du changement climatique.

Ce rapport évalue la superficie des terres nécessaires pour répondre aux besoins de séquestration biologique du carbone estimés pour tenir les engagements climatiques nationaux. Nous constatons que près de 1,2 milliard d'hectares (ha) de terres - l'équivalent de l'étendue mondiale actuelle des terres cultivées - sont nécessaires pour les respecter. Cet constat montre que les engagements climatiques des pays reposent sur des quantités irréalistes de séquestration terrestre du carbone, qui ne peuvent être atteintes sans des impacts négatifs importants sur les moyens de subsistance, les droits fonciers, la production alimentaire et les écosystèmes. Par exemple, plus de la moitié de cette superficie (633 millions d'hectares) nécessite un changement d'affectation des terres pour réaliser la séquestration prévue du carbone, avec le potentiel de déplacer la production alimentaire, y compris les moyens de subsistance durables pour de nombreux petits exploitants agricoles. Un peu moins de la moitié (559 millions d'hectares) restaurerait les écosystèmes dégradés.

Ces résultats suggèrent que les pays doivent réduire leur dépendance à l'égard de la séquestration terrestre du carbone en faveur d'une accélération des réductions d'émissions de tous les secteurs et de la priorisation des approches de restaura-

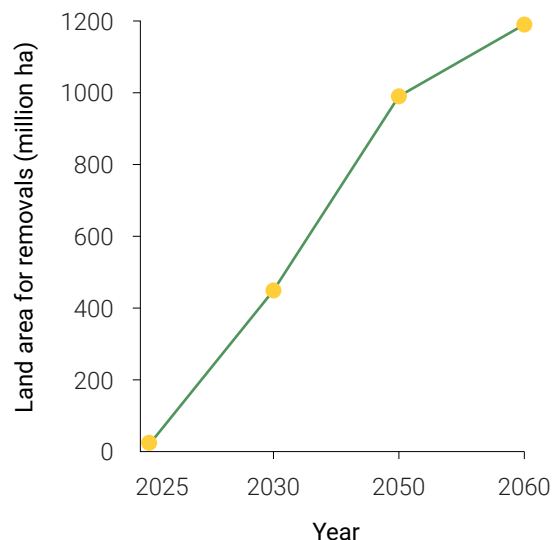
tion basées sur les écosystèmes. Nous recommandons que les pays abordent quatre questions interdépendantes liées à l'utilisation des terres dans leurs engagements climatiques nationaux: (i) une plus grande clarté sur les hypothèses formulées sur l'étendue, l'utilisation et la propriété des terres dans les engagements climatiques nationaux; (ii) donner la priorité à la protection des écosystèmes primaires sur les efforts de plantation d'arbres, puisque les avantages d'atténuation de ces derniers sont négligeables dans la décennie critique actuelle; (iii) veiller à ce que les mesures d'atténuation du changement climatique basées sur les terres s'appuient sur les droits des peuples autochtones, les autres droits humains, les moyens de subsistance et la souveraineté alimentaire, et les renforcent, et (iv) promouvoir des stratégies multifonctionnelles, telles que l'agroécologie, qui contribuent à la résilience socio-écologique tout en soutenant la réalisation de divers droits de l'homme.

Le fossé foncier

L'élan croissant pour l'atténuation du changement climatique a donné lieu à une nouvelle urgence autour de la sauvegarde de la durabilité des écosystèmes, de l'utilisation des terres et de la justice sociale. Les engagements nets zéro des pays parties à

Carbon dioxide removal in national climate pledges

Countries' climate pledges rely on 451 million ha of land for carbon removals by 2030, another 533 million hectares by 2050, and another 200 million ha is pledged from one country for 2060. This reliance on land can be expected to increase as more countries make longer-term pledges.



La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) proviennent de pays couvrant 83% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) actuelles, et des engagements supplémentaires proviennent d'acteurs non étatiques, y compris le secteur privé. Cette dynamique d'atténuation climatique est cruciale pour maintenir le réchauffement climatique dans les limites de l'objectif de température de l'Accord de Paris.

Cependant, ces promesses, collectivement orientées vers le zéro net, reposent souvent sur la séquestration terrestre de dioxyde de carbone (CDR), qui sont ensuite utilisées pour compenser une quantité supposée équivalente d'émissions de combustibles fossiles dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. L'élan indispensable à l'action climatique soulève également de sérieuses inquiétudes si le fardeau de l'atténuation est déplacé de la réduction des émissions de combustibles fossiles vers l'utilisation des terres, les communautés locales et les écosystèmes. Alors que d'autres « Gap Reports » décrivent un écart entre l'ambition d'atténuation et les réductions d'émissions nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ce rapport démontre l'écart entre la dépendance excessive des

gouvernements à l'égard des terres à des fins d'atténuation des émissions de carbone et le rôle plus limité que les terres peuvent jouer réalistiquement pour répondre à des besoins concurrents, y compris le CDR.

Ce *Land Gap Report* montre comment les engagements climatiques des pays, s'ils sont mis en œuvre, augmenteront ces conflits de besoin d'utilisation des terres. Le rapport quantifie la demande globale de réduction de GES basée sur la séquestration terrestre dans les engagements climatiques soumis par les Parties à la CCNUCC. Une conclusion clé est que les engagements climatiques des pays supposent que près de 1,2 milliard d'hectares de terres peuvent être prioritaires pour l'élimination du dioxyde de carbone. Cette superficie est supérieure à celle des États-Unis d'Amérique (983 millions d'hectares) et presque quatre fois supérieure à celle de l'Inde (329 millions d'hectares). Plus préoccupant encore est que plus de la moitié des terres nécessaires pour respecter les engagements d'atténuation du changement climatique - 633 millions d'hectares - nécessitent un changement d'affectation des terres par le biais de plantations et de l'établissement de nouvelles zones consacrées exclusivement aux forêts, ce qui compromettrait les droits des peuples autochtones, d'autres droits de l'homme, les moyens de subsistance et la souveraineté alimentaire (y compris la capacité des communautés locales et des petits exploitants agricoles à se nourrir). En outre, les séquestrations de carbone réalisées grâce aux plantations ou au boisement et au reboisement prendront beaucoup de temps et ne seront donc pas suffisantes au cours de la prochaine décennie critique pour contribuer de manière significative à limiter le pic de réchauffement climatique.

L'autre moitié des 1,2 milliard d'hectares destinés à l'élimination du carbone - 559 millions d'hectares - comprend des activités de restauration des terres dégradées, notamment l'agroforesterie, la réduction des récoltes et la régénération des forêts dégradées. Cette approche consistant à chercher à maintenir et à augmenter les stocks de carbone dans les écosystèmes existants est plus prometteuse pour le climat et la biodiversité et menace moins les autres dimensions de la durabilité. Cependant, la superficie potentielle disponible pour l'expansion du couvert forestier est incertaine et nécessite des méthodes de restauration qui respectent les droits de l'homme et se concentrent sur la restauration de la fonction de l'écosystème. L'amélioration de la gouvernance et de gestion des territoires basée sur ces principes est absolument nécessaire pour atteindre de multiples objectifs interdépendants.

Ces résultats ont des implications pour l'approche des gouvernements en matière d'objectifs d'atténuation du climat basés sur les terres, y compris la comptabilisation du carbone, la conservation de la biodiversité et les droits et moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales (PA et CL).

Conserver les écosystèmes primaires dans le respect des droits

La conservation de tous les écosystèmes primaires à forte densité de carbone, en particulier toutes les forêts primaires restantes - boréales, tempérées et tropicales - est essentielle aux efforts d'atténuation du changement climatique, car les forêts primaires stockent beaucoup plus de carbone que les forêts ou les plantations exploitées. Les forêts primaires fournissent la condition de référence pour évaluer les changements dans la fonction de l'écosystème dans le passé, ainsi que les gains potentiels à l'avenir. Les modèles de biodiversité qui évoluent naturellement ou sous gestion indigène comprennent les écosystèmes les plus stables et les plus résilients et, dans les limites du système, offrent une résistance aux menaces qui augmentent avec le changement climatique telles que les ravageurs, les maladies, la sécheresse, les inondations et les incendies. Ainsi, le stockage du carbone dans les écosystèmes avec des niveaux d'intégrité plus élevés est plus stable et résilient.

Une meilleure compréhension du rôle essentiel des forêts primaires dans la régulation du climat mondial est nécessaire, ainsi qu'une meilleure quantification de la taille de l'opportunité d'atténuation associée aux prélèvements écosystémiques. Ces deux facteurs pourraient contribuer à accélérer une transition soutenable. Il en serait de même pour la compréhension de l'importance de la stabilité, de la résilience et de la capacité d'adaptation des écosystèmes pour leur persistance dans un climat en réchauffement. La protection des forêts primaires restantes et l'engagement dans la restauration écologique à grande échelle des forêts dégradées sont essentiels pour résoudre les crises qui se chevauchent en matière de biodiversité, de changement climatique, de justice sociale et de zoonoses.

Les facteurs clés pour réussir la transformation comprennent: la réforme des règles de comptabilisation du carbone; la hiérarchisation des actions d'atténuation forestières; l'identification et la reconnaissance appropriées des multiples fonctions et services écosystémiques; la réduction du risque de perte de stocks de carbone dû à des perturbations en améliorant l'intégrité des écosystèmes forestiers; et la réforme des politiques et les pratiques des gouvernements, des entreprises et des communautés pour promouvoir des solutions synergiques et holistiques qui favorisent la résilience socio-écologique.

Droits fonciers sécurisés

Nos recherches montrent que les peuples autochtones (PA) et des communautés locales (CL) disposant de droits fonciers sécurisés surpassent largement les gouvernements et les propriétaires fonciers privés en ce qui concerne les multiples objectifs de prévention de la déforestation, de conservation et

de restauration de la biodiversité et de production alimentaire durable. De plus, il existe un recouvrement important entre les écosystèmes primaires et les propriétés foncières collectives des PA et des CL. Cependant, la reconnaissance des droits à la terre, aux ressources et/ou au territoire a été partielle, limitée et tendue, tout en étant sujette à l'opposition, à la violence et à l'accaparement des élites. Malgré cela, les PA et les CL se sont avérés être des gestionnaires efficaces de la biodiversité et des ressources naturelles mondiales, reflétant des contributions essentielles qui ont jusqu'à présent été insuffisamment reconnues par les États et mal soutenues par la communauté internationale au sens large. Nous attirons l'attention sur la manière dont la résolution des lacunes actuelles en matière de capacité et de financement conduit à des gains importants dans la conservation et l'utilisation durable des forêts avec des avantages positifs pour les moyens de subsistance.

Nous soutenons que la manière la plus efficace et la plus juste d'utiliser les séquestrations terrestres de carbone consiste à garantir que les PA et les CL disposent d'une propriété et d'un contrôle légitimes et effectifs de leurs terres. Les PA et CL peuvent mettre en oeuvre opportunités adéquates pour représenter leurs propres intérêts et s'engager sur un pied d'égalité - en exerçant en fin de compte l'autodétermination - dans la poursuite d'actions qui affectent directement ou indirectement leurs terres, territoires, moyens de subsistance et droits collectifs.

Transformation du système alimentaire vers l'agroécologie

Le système alimentaire industriel mondial représente plus d'un tiers des émissions mondiales de GES anthropiques, de loin le secteur avec la plus grande contribution. Les cultures industrielles, l'élevage en ranch et les changements d'affectation des terres contribuent à un quart de ces émissions du secteur alimentaire. Les terres cultivées gérées de manière non durable sont la principale source anthropique de protoxyde d'azote, les engrais azotés synthétiques représentant la plupart des augmentations mondiales des émissions de ce puissant GES. De même, l'agriculture conventionnelle à grande échelle (principalement l'élevage et la production de riz) contribue à 36% des émissions anthropiques mondiales de méthane. La conversion des terres pour l'agriculture industrielle et l'intensification agricole sont les deux principales causes de la perte de biodiversité mondiale due au changement d'utilisation des terres.

L'intensité de GES de la production alimentaire industrielle doit être réduite de manière drastique et ainsi que les impacts négatifs sur la biodiversité et le climat. Nous plaidons pour des approches agroécologiques, qui restaurent et conservent les fonctions et services écosystémiques basés sur des systèmes biologiquement diversifiés, tout en renforçant les moyens de

subsistance locaux, en respectant les valeurs culturelles et les systèmes de connaissances locales et en promouvant les innovations techniques et sociales spécifiques au lieu. La gestion agroécologique qui remplace les monocultures par la diversification des cultures (comme les cultures intercalaires, la rotation des cultures, les cultures de couverture, les bandes de prairie et autres) a des effets positifs sur la réduction des émissions de GES et d'autres polluants. Elle a également des effets positifs sur la productivité, en réduisant ce que l'on appelle « l'écart de rendement » par rapport à l'agriculture conventionnelle. Les approches agroécologiques qui accumulent de la matière organique dans les sols contribuent à la séquestration du carbone et à une plus grande résilience face aux événements climatiques extrêmes. Les contributions de l'agroécologie à l'équité, à la justice, à l'inclusion et à des conditions de travail et de vie dignes - exprimées dans l'amélioration du bien-être social, des moyens de subsistance durables, de la souveraineté alimentaire et de la santé - rendent l'agroécologie pertinente pour la promotion et la mise en œuvre d'une myriade de droits humains.

Atténuation et comptabilité carbone

Les approches actuelles de la comptabilisation du carbone ne reconnaissent pas la variabilité considérable du risque de perte de stock de carbone en fonction de l'intégrité de l'écosystème. Elles font simplement l'hypothèse que le carbone est fongible et supposent que tous les stocks de carbone ont la même stabilité, longévité et résilience.

Le plus problématique, surtout compte tenu de l'utilisation de la « comptabilisation nette » pour justifier l'atteinte de « zéro émission nette », est la fongibilité présumée du carbone des combustibles fossiles et du carbone des écosystèmes. Cette hypothèse permet à tort de penser que les absorptions provenant de la régénération des forêts compensent une quantité équivalente d'émissions provenant de l'utilisation de combustibles fossiles. De même, les pratiques actuelles de comptabilisation du carbone ne reconnaissent pas que le carbone perdu des forêts primaires n'est pas compensé par la plantation d'arbres. Avec une intégrité écosystémique plus faible dans les systèmes de monoculture, la sensibilité aux événements extrêmes et le risque de perte de carbone sont plus élevés. La récolte d'arbres matures dans l'attente d'une repousse crée une dette de carbone de plusieurs décennies en réduisant de façon permanente le carbone stocké dans le paysage et en augmentant le stock dans l'atmosphère. Le rôle des produits du bois dans l'atténuation a également été déformé, créant la fausse impression que le carbone stocké dans les produits présente un plus grand avantage que dans les forêts et autres écosystèmes.

Ces lacunes seraient comblées si les gouvernements adoptaient une approche plus globale de la comptabilisation du carbone basée sur les stocks et les flux qui permette de définir le véritable changement du stock de carbone de l'atmosphère et de reconnaître les avantages d'atténuation des forêts et d'autres écosystèmes. Les règles de comptabilisation du carbone doivent prévoir la communication d'informations sur les stocks et les flux de carbone dans tous les réservoirs de carbone biologique, qui sont liées à l'état de l'écosystème et aux impacts des activités humaines sur chaque réservoir. Ce système complet de comptabilisation du carbone est intégré au système des Nations Unies de comptabilité économique et environnementale Comptabilité écosystémique (SEEA_EA). Le système SEEA_EA présente une opportunité importante de combler les silos des conventions de Rio (UNFCCC, UNCCD et CBD) et d'informer les objectifs de développement durable en révélant les synergies entre ces engagements internationaux et en démontrant les avantages de l'intégration des actions sur le climat et la biodiversité.

Conclusion

La dépendance des gouvernements à la séquestration du carbone d'origine terrestre dans les engagements climatiques actuels est irréaliste en termes de terres disponibles et irréalisable étant données les tensions sur les droits humains qu'implique le fait de consacrer des terres principalement à l'élimination du carbone. Les absorptions terrestres de carbone ne contribuent de manière importante aux efforts d'atténuation que si elles s'accompagnent de réductions rapides et profondes des émissions de combustibles fossiles de toutes les sources. La séquestration doit compléter et non remplacer les réductions d'émissions, dont celles des combustibles fossiles. Les pratiques de comptabilisation du carbone doivent fournir des informations plus claires et plus précises sur les véritables impacts des différentes mesures d'atténuation. Des informations sont nécessaires pour montrer les avantages d'atténuation de la protection des forêts primaires tout en restaurant les écosystèmes pour des séquestration de carbone plus intégrées, stables et résilientes. La restauration des forêts améliore les fonctions et les services écosystémiques qui fournissent des avantages écologiques et sociaux plus larges. La transformation du système alimentaire basée sur des principes agroécologiques est essentielle pour atteindre la résilience socio-écologique au changement climatique, ainsi que la promotion et la réalisation des droits humains, et en particulier du droit à l'alimentation.

Messages clés pour les politiques et les décideurs

- **Le « net » dans le zéro net ne doit pas détourner l'attention des besoins de réductions d'émissions immédiates :** définir les objectifs climatiques comme « zéro net » risque de saper les mesures d'atténuation en permettant une concurrence entre les réductions d'émissions et les absorptions. Les objectifs basés sur la comptabilisation nette masquent l'importance de l'utilisation des terres pour respecter les engagements d'atténuation du changement climatique.
- **La séquestration carbone par restauration d'écosystèmes pourrait nous aider à nous rapprocher de l'objectif 1,5 °C si des réductions d'émissions dans tous les secteurs se produisaient maintenant :** l'échelle de séquestration qui peut être atteinte de manière durable via la restauration de l'écosystème est suffisante pour être compatible avec une limite de température de 1,5 °C uniquement lorsqu'elle est associée à des réductions les plus ambitieuses des émissions de tous les secteurs - tels que l'utilisation des combustibles fossiles, l'agriculture industrielle, la déforestation et les activités liées à la dégradation des forêts.
- **La disponibilité de terres est insuffisante pour satisfaire des demandes irréalistes de capture du carbone :** les engagements actuels des pays requièrent une superficie de terres égale à la base de culture alimentaire mondiale totale ; les changements d'utilisation des terres proposés dans ces engagements équivalent eux à la moitié des terres cultivées mondiales. Cette dépendance à l'égard du changement d'utilisation des terres est irréaliste et, sa mise en œuvre exacerberait les défis sociaux et écologiques existants causés par la demande de terres. Il n'y a pas de terres disponibles pour l'expansion des cultures énergétiques ou des plantations en monoculture.
- **Se concentrer sur la plantation d'arbres détourne l'attention de l'urgence, des avantages immédiats et multiples de la protection et de la restauration des écosystèmes forestiers.** Maintenir les écosystèmes forestiers existants sains et fonctionnels est la contribution la plus importante des terres pour atteindre la limite de température de 1,5 °C en évitant les émissions et en maintenant des stocks de carbone stables.
- **L'agroécologie contribue à la résilience socio-écologique et nécessite un soutien institutionnel plus important :** les principes agroécologiques contribuent à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique en restaurant et en améliorant les fonctions et les services écosystémiques, en respectant et en renforçant les moyens de subsistance (en particulier les PA et les CL), en fournissant suffisamment d'aliments sains et diversifiés et en favorisant la promotion et la réalisation des droits de l'homme.

Novembre 2022

Contributors



Griffith UNIVERSITY
Queensland, Australia
Climate Action Beacon



TWN
Third World Network



LUND UNIVERSITY
CENTRE FOR SUSTAINABILITY STUDIES

